



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Orthophonistes - Plateformes de régulation des soins

Question écrite n° 26775

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la mise en place de plateformes de régulation des soins en orthophonie. En effet, face au manque drastique d'orthophonistes par rapport aux besoins de la population, la profession s'est organisée pour pouvoir répondre au mieux aux demandes. Aussi, le site Allo Ortho vient apporter des réponses aux questions les plus fréquentes que les patients et leurs proches se posent. Par ailleurs, trois régions (Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France) vont expérimenter prochainement la mise en place de plateformes de régulation des soins animées par des orthophonistes. Sans remettre en cause le libre accès aux praticiens, ces plateformes analyseront les demandes des patients et effectueront un premier filtre pour éviter que les cabinets ne soient saturés par des demandes non-pertinentes. Cela doit permettre de dégager du temps de soin et de fluidifier le parcours des patients. Les quelques expérimentations de ce type ont jusqu'à présent porté leurs fruits, notamment dans la région des Hauts-de-France. Aussi, face à l'urgence de la situation, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement entend étendre ce dispositif à l'ensemble du territoire national, notamment en y contribuant financièrement.

Données clés

Auteur : [Mme Laure de La Raudière](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26775

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2020](#), page 1180

Question retirée le : 26 janvier 2021 (Fin de mandat)